

# CATALOGUE DE FORMATIONS

AUTOMNE 2021



*E*LU.E.S,  
FORMEZ VOUS ET FAITES DE LA FILIÈRE  
FORÊT-BOIS LES ATOUTS DE VOS TERRITOIRES !

**COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS



# LES FORMATIONS DES ÉLUS

Toutes nos formations sont gratuites. Vous pouvez vous inscrire à autant de sessions que vous le souhaitez, dans les départements de votre choix. Les inscriptions sont **obligatoires et individuelles**. Compte-tenu du contexte sanitaire, les places seront limitées. Retournez-nous vite le bulletin d'inscription !



Aménagement du territoire, emploi et filières locales, transition énergétique, maîtrise d'ouvrage, foncier et desserte forestière, valorisation de la forêt communale, gestion des risques ...

## Élus, que vous soyez propriétaire de forêt ou non, la gestion de votre territoire et l'utilisation des ressources locales vous concernent !

**ÉLU PROPRIÉTAIRE, JE GÈRE MA FORÊT COMMUNALE**

**Comment l' élu peut s'impliquer dans son rôle de propriétaire pour gérer sa forêt communale ? Quels sont les prérogatives de l'ONF, le gestionnaire unique des forêts publiques ? Comment intégrer la gestion de la forêt communale dans un projet de territoire ?**

En Occitanie, 13 % des forêts appartiennent aux collectivités. A ce titre, les élus ont une responsabilité de gestion durable et d'aménagement de ce patrimoine. L'exercice de cette mission bénéficie de l'accompagnement d'un gestionnaire unique : l'ONF.

- Le 10 septembre à Pelouse(48)
- Le 16 septembre à Lacaune (81)
- Le 20 septembre à Orsan (30)
- Le 23 septembre à Ancizan (65)
- Le 24 septembre à Montferrier (09)
- Le 28 septembre à Melles (31)
- Le 7 octobre à Céret (66)

**ÉLU, JE MAÎTRISE LA VENTE DE MES BOIS !**

**Comment choisir le meilleur mode de vente des bois, au regard du projet de territoire local ? Comment les choix des élus peuvent impacter les orientations économiques locales ? Quel est le rôle de l'ONF dans la vente des bois publics ?**

La vente des bois impacte directement l'économie des communes par les emplois générés. Le code forestier octroie aux élus la responsabilité des décisions en matière de vente et de valorisation de la ressource bois communale.

- Le 5 octobre à Magnan (32)
- Le 12 octobre à Brassac (81)

**ÉLU, JE SUIS RESPONSABLE EN CAS DE SINISTRE, QUE FAIRE ?**

**Comment protéger les populations et la commune face au risque ? Quels rôles joue le maire aux différentes étapes de la crise ? Quelles actions mettre en place pour sensibiliser les administrés Comment anticiper et prévenir le risque ?**

Partout en Occitanie, les territoires sont soumis au risque incendie feux de forêt, qui s'accroît notamment avec les impacts du changement climatique. La loi rend les maires responsables de la direction des opérations de secours lorsqu'un feu de forêt se déclare sur leur commune.

- Le 8 septembre à Cénevières (46)
- \* Des sessions spécifiques sur l'application des Obligations Légales de Débroussaillage seront programmées sur les départements de l'Aveyron, du Gard et des Pyrénées-Orientales. Contactez nous pour plus d'informations !*

**ÉLU, J'AGIS POUR L'ENVIRONNEMENT GRÂCE AUX FORÊTS**

**Comment gérer durablement nos forêts ? Quels sont les impacts du changement climatique ? Quels rôles joue la forêt dans son environnement ? En tant qu' élu comment prendre en compte les services rendus par la forêt dans la politique d'aménagement du territoire ?**

Préserver les ressources, prévenir les risques, garantir l'équilibre forêt-gibier, ... Les missions de protection assurées par nos forêts sont primordiales. Les élus sont garants de l'intérêt général. Dans leur mission d'aménagement du territoire, ils assurent le bon équilibre entre les différentes fonctions de la forêt.

- Le 14 octobre à Montaud (34)
- Le 05 novembre à Castelnaud-Durban (09)
- Le 9 novembre à Valentine (31)

**ÉLU, JE FACILITE L'ACCÈS AUX MASSIFS DE MON TERRITOIRE**

**Quelles sont mes responsabilités ? Comment organiser la desserte pour faciliter l'accès aux massifs ? Comment résoudre les points noirs ? Quels sont mes leviers d'action ?**

En forêt, disposer d'un réseau de routes, chemins et pistes est nécessaire. Elus, vous avez des responsabilités et des leviers d'action en la matière. L' élu est aussi un médiateur sur son territoire, et la thématique de la desserte engendre parfois son lot de tensions entre acteurs.

- Le 30 septembre à Curières (12)

**ÉLU, J'APPRENDS À MIEUX MAÎTRISER MON FONCIER COMMUNAL**

**Comment connaître son foncier communal ? Que faire des biens vacants ou non délimités ? Comment structurer le foncier dans une approche d'aménagement du territoire ?**

La politique foncière menée par les élus constitue l'une des clefs de voûte du développement local. Pour mieux connaître votre foncier, identifier les parcelles de votre commune, repérer les biens vacants sans maîtres ou les biens non délimités et anticiper une stratégie foncière pour votre collectivité, nous avons mis en place un Observatoire du foncier.

- Le 16 novembre à Figeac (46)
- Le 3 décembre à Pibrac (31)

**ÉLU, J'INTERVIENS EN FORÊT POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU**

**Quelles interactions existent-il entre la gestion forestière et la gestion de l'eau ? Comment la forêt impacte la gestion de l'eau, et vice versa ? Quels sont les leviers d'action des élus locaux ?**

La forêt joue un rôle primordial en matière de préservation de la qualité de l'eau et pour en réguler l'écoulement. Elle limite également l'érosion des sols et nous protège des risques naturels. Les zones humides en forêts sont nombreuses et les élus en tant qu'aménageurs du territoire doivent en prendre soin.

- Le 23 novembre à St Amans Sout (81)

**ÉLU, JE DÉVELOPPE MON TERRITOIRE EN VALORISANT LES BOIS LOCAUX**

**Comment et pourquoi les circuits de proximité profitent à mon territoire ? Comment le bois local peut me permettre de faire des économies et de créer des emplois ?**

Avec du bois local, transformé localement vous contribuez au développement économique et à la création d'emplois non-délocalisables sur les territoires. Élus, pensez au bois et ses multiples usages pour apporter une plus-value de qualité à vos projets et à votre territoire !

- Le 29 septembre à Cuxac-Cabardès (11)



*L'ensemble de ces journées de formation à destination des élus et agents de collectivités est réalisée dans le cadre du programme d'actions 2020-2021, financé dans le cadre des Programmes de Développement Rural Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.*

*Sur les 2 années de déploiement de ces programmes, 3 sessions auront été déployées sur chaque département, afin que notre équipe de formateurs vienne à votre rencontre, au plus près de vos territoires.*

*Les dates et lieux indiqués sont susceptibles d'être modifiés jusqu'à un mois à l'avance, date de l'envoi de l'invitation par mail. D'autres dates de formation seront proposées ultérieurement et vous serez tenus informés par mail de ces journées.*

*Toutes ces formations seront réalisées dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Un rappel sera formulé au moment de l'envoi des invitations par mail.*

*Dans la mesure du possible, nous vous demandons de bien vouloir respecter les 7 heures de formation. En cas d'empêchement, merci de nous en informer dans les meilleurs délais.*



*L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région.*

*Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.*



## CONTACTEZ-NOUS

Collectivités forestières Occitanie  
Pyrénées-Méditerranée  
04.11.75.85.17

[occitanie@communesforestieres.org](mailto:occitanie@communesforestieres.org)

[www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)